

● Mai 1811 :

BM Arles, ms 491 (P. Véran), fol. 389

Elévation des eaux du Rhône, le 20 mai 1811 :

"Les pluies continuelles qui tombèrent à Arles les 17, 18 et 19 may 1811 annoncèrent qu'elles étoient les avant-coureurs des dangers que la ville d'Arles alloit bientôt courir par l'élévation des eaux du Rhône. En effet, dès le matin du 20 may, les eaux étant parvenues sur le pavé du quay du port, et se répandirent dans la ville. Dès lors, on vit arriver de tous côtés des exprès pour annoncer à la Commission Centrale dont les membres étoient assemblés à l'hôtel de ville, le besoin de travailleurs pour empêcher le renversement des chaussées. La Mairie, également assemblée, invita par des proclamations les habitans de tout sexe de se rendre auprès de la Commission Centrale. Celle-cy distribua les travailleurs sur toutes les parties des chaussées au fur et à mesure que les bailles leur en firent des demandes. Dans la journée, les eaux étant parvenues à 5 pouces au-dessous de celles de 1810, la consternation fut générale dans la ville et sur les chaussées : le tocsin sonna, les personnes pieuses se rendirent dans l'église Saint-Trophime pour assister aux prières qu'on y fit pour implorer la clémence divine. Des chaloupes chargées de planches et de bois et conduites par des marins intrépides, furent dirigées vers les parties les plus foibles des chaussées. Le peuple, les artisans se présentèrent à la Commission Centrale, les uns et les autres se rendirent de suite là où le besoin les appelloit ; là, plusieurs propriétaires fonciers les encouragèrent au travail, et leur donnèrent même l'exemple : la Commission Centrale, qui étoit en permanence, ainsi que la Mairie, fit passer du pain à ceux qui n'avoient pas eu les moyens d'en acheter.

Enfin, l'exemple du passé fit naître dans tous les cœurs l'émulation, et le péril imminent sur certains points des chaussées, les ténèbres mêmes de la nuit jointes au bruit des eaux, ne ralentirent point le courage des travailleurs.

Sur le matin de cette nuit allarmante (21 may), on s'aperçut que les eaux du fleuve commencèrent à baisser. On apprit bientôt avec joye qu'elle n'étoit pas comme on l'avoit cru d'abord, l'effet de quelque rupture des chaussées dans les parties supérieures mais bien celui d'une diminution naturelle des eaux. Tout le monde alors se congratula, et bénit le Seigneur d'avoir ainsi délivré les habitans d'Arles d'un fléau qui les auroit jetté dans la plus affreuse des misères. Ici, l'on peut dire avec franchise que si l'année dernière, les administrateurs s'attirèrent des reproches de la part des administrés, en revanche aujourd'hui, elles méritent les plus grands éloges. On se flatte aussi que les syndics des chaussées s'imposeront de perfectionner les ouvrages qui ne sont qu'ébauchés, et que la misère publique n'a pas permis de poursuivre".

"A la porte Saint-Jean [Arles], j'ai trouvé que les eaux de 1811 ont été moins élevées que celles de 1801 de 2 pouces.

A la porte de Rousset ou de Chavary, j'ai remarqué que les eaux de 1811 ont été moins élevées que celles de 1810 de 5 pouces.

Au mur en face du Rhône de la porte de la Cavalerie, les eaux de 1811 ont été moins élevées que celles de 1810 de 5 pouces.

A la maison de campagne dite Prentegarde, dans les Ségonnaux du Plan du Bourg, les eaux de 1811 plus basses que celles de 1810 de 5 pouces".

AC Arles, DD 78, Procès-verbal de la permanence de la Mairie et de la Commission Centrale des associations territoriales d'Arles et de Notre-Dame-de-la-Mer, à l'occasion de la crue du Rhône, en mai 1811.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Cf. page non fol. Une lettre envoyée à M. le Comte, préfet, écrite à Arles, le 1^{er} mai 1811.

"Monsieur le Comte,

Nous avons eu l'honneur de vous faire part le 19 du courant des craintes que nous concevions sur la crue des eaux du Rhône et des premières mesures que nous avons prises en nous établissant en permanence auprès de la Mairie.

Cette crue a été si rapide que, depuis le dit jour 19, les eaux se sont élevées à 5 mètres 38 centimètres du Rhonomètre, ce qui ne présente qu'une différence de 13 centimètres 5 millimètres en dessous de la crue du 26 mai 1810 [...].

Nous nous flattons dans ce moment qu'ils ne seront pas sans succès [nos efforts], puisque la diminution qu'éprouvent les eaux du Rhône est de 7 décimètres 8 centimètres [...]"

[Note, en dehors de cette lettre, que "la journée du 22 voit disparaître totalement les dangers d'une inondation"].

AC Arles, DD 78, Lettre du corps de Boismaux et de La Chapelle, 22 mai 1811.

Les syndics se plaignent de fortes pluies survenues en mai : *"Nous n'avons plus qu'un vœu à former. Celui que le vent du nord, sans souffler avec violence, relève un peu nos blés que les pluies abondantes des 17, 18 et 19 ont furieusement courbés"*.

ADV, 3 S 68, Lettre de Blanc, conducteur à Beaucaire, donnant des renseignements à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Rondel, relatifs aux crues du Rhône de 1810 et 1811, 14 août 1859.

"[...] Quant à celle [crue] de 1811, il n'y a pas eu possibilité de recueillir des renseignements précis [sur la hauteur]. Seulement d'après le témoignage de plusieurs anciens marins de la localité, cette crue aurait eu lieu le 10 mai 1811 et elle se serait élevée environ à 0,05 m plus haut que celle de 1810".

AC Arles, Archives des Associations territoriales arlésiennes et de Notre-Dame-de-la-Mer [pré-inventaire], Cahier des délibérations de la Commission centrale, n°6, du 16 septembre 1810 au 23 mai 1811, fol. 43-48.

Procès verbal de la permanence de la Mairie d'Arles réunie à la Commission centrale des Associations territoriales d'Arles et de Notre-Dame-de-la-Mer les 19, 20 et 21 mai 1811 à l'occasion de la crue du Rhône :

"Les pluies abondantes des 17, 18 et 19 mai ayant élevé subitement les eaux du Rhône à la hauteur de quatre mètres six décimètres du rhonomètre du pont d'Arles, la Commission centrale s'étant réunie au lieu ordinaire de ses séances le 19 mai à onze heures, là, y a eu que deux de ses membres présents, à savoir MM. Perrin de Jonquières et Richaud, MM. de Vaquières et Laville étant à leurs campagnes, Mr de Bouchaud étant déjà rendu sur les chaussées de La Corrège et de Montlong en Camargues pour surveiller les deux brèches de l'année dernière, et Mr Aubert, adjoint de la mairie s'étant réuni à cette administration.

Les deux membres présents de la Commission centrale délibèrent, vu l'urgence, d'écrire à la mairie pour la prévenir que la Commission centrale s'est établie en permanence, d'envoyer de suite en exprès à M. de Vaquières et Laville, pour les instruire du danger qui menace le territoire et les inviter à venir se réunir à eux et à M. de Bouchaud pour l'engager à rester sur les chaussées pour y donner les ordres nécessaires et correspondre avec ses collègues.

En réponse à la lettre de la Commission centrale, M. le Maire invite les deux membres présents à venir en réunion à la mairie établie en permanence dans le cabinet de cette administration, ce qui est exécuté de suite.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



La Mairie et la Commission centrale ainsi réunies délibèrent d'écrire à M. le comte préfet la lettre suivante :

A Arles, le 19 mai 1811

Monsieur le comte,

Notre terroir est menacé des mêmes désastres qu'offrit la fatale journée du 26 mai 1810. Les circonstances pénibles où nous nous trouvons nous ont imposé l'obligation de nous établir en permanence, en exécution de l'art. 19 du projet de règlement que nous avons soumis à votre approbation et dont le retard paralyse nos opérations. Ce vœu, d'ailleurs, a été parfaitement d'accord avec celui de M. le maire qui nous a invités à nous réunir auprès de lui. Si nous sommes destinés à être les victimes des mêmes destructions qui ont préparé la ruine de cette ville, nous avons du moins fait tous nos efforts pour prévenir ces malheurs.

La mairie et les syndics de toutes les associations des chaussées sont avertis par billets, ainsi que tous les propriétaires ou agents des biens dont les chaussées ne font partie d'aucune association, de se rendre de suite à l'hôtel de ville pour donner aux administrations réunies tous les renseignements sur le nombre d'hommes déjà envoyés sur les chaussées, leur état actuel et les divers secours dont elles pourraient avoir besoin. Ils ont tenu un registre des diverses déclarations dont il résulte qu'elles sont pour le moment garnies d'un nombre suffisant de surveillants et qu'elles ne présentent encore aucun danger imminent. Les chaussées de Salliers étant par leur mauvais état dans le cas d'inspirer des craintes, on écrit aux syndics de cette association la lettre suivante :

"Arles, le 19 mai 1811

Les dangers imminents dont notre terroir est menacé commandent la plus active surveillance dans la partie des chaussées.

Celles de votre association ne présentent pas toute la solidité nécessaire pour nous garantir de tout fâcheux événement. On remarque surtout au pont de Saint-Gilles et sur une infinité de points de ces mêmes chaussées des endroits infiniment dégradés qui font concevoir les plus grandes craintes. Avisés de suite aux moyens de surveillance que les circonstances et votre responsabilité exigent et rendez nous compte sans retard des mesures que vous auriez prises et des hommes que vous aurés placé sur toute la longueur de vos chaussées".

Les administrations réunies appellent auprès d'elles le syndic le plus âgé de chaque association pour les aider de leurs lumières et correspondre avec leurs collègues disséminés sur la vaste étendue des chaussées qui défendent notre territoire : Mrs Eyminy, Raybaud, Astaud et des propriétaires chargés de l'entretien de leurs chaussées se joignent aux administrations pour rester en permanence.

Le Baile Manson est désigné pour aller toutes les heures vérifier la hauteur des eaux du Rhône et en rendre compte aux administrations. Cette [ces] hauteurs s'accroissent avec une rapidité effrayante. Le besoin d'être instruit le plus promptement possible de l'état présent et futur des chaussées depuis les diverses extrémités du terroir jusques à la ville pour y envoyer les secours nécessaires, fait sentir la nécessité de continuer à mettre autant que possible à exécution les divers articles du projet de Règlement pour la surveillance des chaussées lors des crues du Rhône, présenté par la Commission centrale à M. le comte de l'Empire, préfet du département, le 16 décembre dernier. En conséquence, on fait partir, pour visiter toutes les diverses chaussées du terroir des ordonnances à cheval munis d'un ordre ainsi conçu :

Le maire de la ville d'Arles,

- *Donne aux ordonnances envoyées sur les divers points du territoire l'ordre de prendre les noms de tous les individus placés sur les chaussées à chaque poste désigné par le numéro du repère le plus voisin.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



- De recueillir tous les renseignements sur l'état actuel des chaussées et l'élévation des eaux.
- Ils donnèrent aux chefs de chaque poste l'ordre d'envoyer de deux en deux heures un de ses hommes aux portes les plus voisines pour l'instruire de ce qui se passe, et celui le plus près de la ville viendra de suite à l'hôtel de ville faire le même rapport.
- Les ordonnances sont autorisées à acquérir, en cas de besoin, tous les hommes nécessaires qui seront tenu de leur obéir sous peine de prison.

Dans la nuit du 19 au 20, les eaux du Rhône s'élevant toujours d'une manière rapide, il est envoyé par une ordonnance à cheval une lettre aux syndics des chaussées de Notre-Dame-de-la-Mer, dont la teneur suit :

"Arles, 19 mai, onze heures du soir

La hauteur extraordinaire où sont parvenues les eaux du Rhône depuis hier, exigent de notre part la plus grande surveillance pour préserver, s'il est possible, notre territoire des pertes incalculables qu'entraînerait une nouvelle inondation pareille à celle de l'année dernière. Le zèle et l'activité dont votre administration donne chaque jour de nouvelles preuves ne nous laissent aucun doute sur les mesures efficaces que vous devez prendre pour seconder nos vues. Nous vous prévenons que nous nous sommes établis en permanence, que nous avons envoyé des ordonnances pour établir une correspondance entre tous les postes qui nous instruisent toutes les deux heures de l'état du Rhône, des chaussées, et des secours en hommes ou autres objets qu'elles pourraient exiger. Nous vous engageons à établir la même correspondance depuis votre poste le plus inférieur jusqu'à celui du mas des Bruns qui voudra communiquer depuis le poste le plus inférieur jusqu'à celui de l'association des Jasses d'Albaron. Par ce moyen, nous serons instruits d'une manière sûre et prompte de votre position et les secours qu'elle pourrait exiger. Que nous faisons parvenir sur votre première demande".

Le mauvais état des chaussées des Jasses d'Albaron nous donnant les plus vives inquiétudes, nous vous engageons à vous concerter avec Mr Baudran, syndic de cette association, qui est sur les lieux, pour prendre toutes les matières convenables et requérir, en cas de besoin, tous les habitans des campagnes, en faisant un état nominatif des hommes que vous employerés et que vous nous fairés passer de suite.

Votre voisinage du pâti vous met dans le cas de pouvoir disposer d'un grand nombre d'hommes que vous distribuerés sur les lieux les plus dangereux. Nous vous autorisons, en tant que de besoin, de requérir tous les habitans des campagnes nécessaires, en tenant un état nominatif des hommes que vous employerés et que vous nous ferés passer de suite.

Le 20, à quatre heures du matin, les eaux du Rhône s'élèvent à trente-neuf centimètres (14 pouces et demi au-dessous de la crue du 26 mai 1810).

On fait partir des hommes pour renforcer tous les postes de surveillance établis depuis la veille.

La mairie appelle auprès d'elle tous les gardes champêtres et demande au sous-inspecteur des douanes un piquet de dix hommes pour faire des patrouilles, maintenir l'ordre, arrêter les malveillants, &c.

On continue à faire porter d'heure en heure des ordonnances à cheval pour tous les points du terroir.

Des bruits alarmants s'étant répandus sur l'état de la brèche faite l'année dernière aux chaussées de la Corrège, le Baile Manson s'y transporte de suite avec un grand nombre de travailleurs. On met en réquisition les divers charrons et charpentiers avec tous leurs outils,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



disponibles pour se rendre où leur sera ordonné. Le maire fait appeler le capitaine de port et lui ordonne de requérir six bateaux et le nombre de marins nécessaires pour leur service de suite. Ces six bateaux sont armés et on en expédie un pour porter à la Brèche de la Corrège cent vingt fagots et quarante pieux réclamés par le syndic.

Un billet de M. de Bouchaud, parvenu par une ordonnance, rassure les administrations sur la situation des deux brèches qui n'est pas aussi allarmante qu'on l'avait annoncé. Il invite ses collègues à suspendre l'envoi des travailleurs dirigés sur ce point. M. de Chiavary fait les mêmes rapports. Il annonce l'arrivée de cent hommes aux postes qu'il surveille, qu'il va s'occuper de suite à réparer de suite les endroits les plus dangereux.

M. de Vaquières, président de la Commission, arrive de sa campagne pour se réunir à ses collègues.

M. de Léautaud annonce l'arrivée des secours qui lui ont été envoyés et qu'il s'occupe à relever les portions de chaussées les plus basses. Il demande qu'on envoie des vivres à ces travailleurs qui en sont dépourvus, et qui menacent de quitter leur poste, si on leur en envoie pas. Mr de Bouchaud vient en personne faire la même demande. M. Clair en sa qualité de syndic de la chaussée de Montlong réclame l'autorisation nécessaire pour justifier cette dépense. M. Eyminy et M. Raybaud, syndics de la Corrège en font autant.

Il s'élève à ce sujet de long débats fondés sur l'avertissement qu'ont reçu tous les travailleurs envoyés sur les chaussées de se munir des vivres nécessaires, sur l'usage immémorial où ils ont été de se nourrir à leurs fraix, sur les inconvénients graves d'un changement très onéreux, sujet à mille abus qui se renouvelleront à l'avenir à chaque crue du Rhône. Malgré tous ces motifs, la majorité des voix étant pour l'envoi de pain, dont on défalquerait le prix sur les salaires des ouvriers auquel il serait distribué, la Commission centrale, attendu l'urgence, et sans que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir, autorise les divers syndics présents à envoyer les vivres qui leur sont demandés par leur collègue.

M. Laville arrive de sa campagne pour se réunir à la Commission centrale dont il est membre. La Commission reçoit de la part des syndics des vidanges du Trébon et du Plan du Bourg la demande d'être autorisés à fermer par un batardeau les divers égouts par où les eaux du Rhône qui inondent les parties basses de la ville pénètrent dans le petit Plan du Bourg et se répandent sur les terres. Cette lettre est communiquée de suite à M. le maire de la ville.

On reçoit l'avis que la prise de la roubine de Caseneuve menace d'être emportée par les eaux du Rhône qui vont bientôt la surmonter, et que la porte de la roubine dite la Saint-Léger mal fermée, laisse passer une quantité d'eau considérable.

On envoie de suite l'ordre à M. Imbert, propriétaire de Caseneuve, de construire un encaissement à la roubine avec des planches et des piquets et de garnir cet encaissement en terre friable et bien battue et à l'élever successivement jusques à ce qu'il ne soit plus dans le cas d'être surmonté par les eaux. On invite les syndics de la roubine de Saint-Léger à employer tous les moyens connus pour arrêter un courant aussi rapide, en comblant le canal avec des Barillions de paille chargée de terre et en y employant un grand nombre de bras dans le même instant pour offrir au courant un batardeau asses volumineux pour n'être pas renversé.

On reçoit bientôt après, par le retour des ordonnances, que les deux roubines n'offrent plus aucune crainte.

Cependant, le danger augmente. Les eaux du fleuve continuent à s'élever. Les avis qui parviennent de toutes les parties du terroir sont des plus allarmants. La mairie fait faire une publication pour ordonner à tous les travailleurs de se réunir sur la place Napoléon, munis de leurs outils. A mesure qu'ils arrivent, on les fait partir pour les lieux les plus dangereux. L'ap[p]roche de la nuit rend la position encore plus critique. On choisit parmi les citoyens les

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



plus recommandables par leur talent et leur activité ceux qui doivent, la nuit prochaine, commander les divers postes de surveillance, la nécessité de les renforcer devenant indispensable et n'ayant plus un instant à perdre pour donner aux hommes commandés le temps d'arriver avant la nuit à leurs postes respectifs. Les demandes de secours se renouvellent à chaque instant, il devient indispensable d'appeler indistinctement tous les citoyens des deux sexes à la défense du territoire. Le tocsin sonne. A ce signal de détresse, le plus grand dévouement se manifeste dans toutes les classes de citoyens. Les places voisines de l'hôtel de ville sont encombrées des personnes qui viennent offrir leurs services. M. Desportes, chef du gouvernement, donne le premier l'exemple. Il offre de prendre le commandement du premier détachement qui partira pour l'endroit le plus dangereux. Une proposition aussi louable et faite pour exciter l'émulation générale est accueillie par les administrations avec l'enthousiasme qu'elle inspire. Il se forme à l'instant de nombreux détachements d'hommes et de femmes, qui, sous les ordres de chefs actifs et intelligents, se transportent sur tous les points du territoire munis de tous les outils nécessaires.

La religion vient encore ajouter à cet élan général. Les églises sont ouvertes aux vieillards et aux infirmes qui viennent implorer l'éternel pour qu'il détourne de notre malheureuse patrie les fléaux dont elle est menacée.

Le baile Tassy remplace le baile Manson pour mesurer la hauteur des eaux du Rhône et en rendre compte toutes les heures aux administrations réunies.

A six heures du soir, les eaux ne sont plus qu'à cinq pouces au-dessous de la crue du vingt-six mai 1810.

Des gendarmes venus de Tarascon rapportent que les eaux ne sont pas encore parvenues au couronnement des chaussées.

Des réquisitions sont faites aux boulangers d'apporter du pain à l'hôtel de ville ; il est de suite transporté, ainsi que les fanaux et les mannequins requis, aux divers postes pour y être distribués.

A huit heures du soir, on reconnaît une diminution d'un demi-pouce sur la hauteur des eaux du Rhône.

A neuf heures, elles ont baissé d'un pouce de plus.

A dix heures, encore diminution... l'espérance renaît dans tous les cœurs.

Des ordonnances arrivent successivement et confirment ces rapports. Ils annoncent que le meilleur ordre règne dans tous les postes et qu'ils sont garnis suffisamment.

Dans la nuit du 20 au 21, la diminution continue. Les administrations renvoient de toutes parts l'assurance que le Rhône n'a point franchi ses limites.

La Commission centrale, voulant profiter de cette circonstance malheureuse pour corriger la première pose des repères (reconnue défectueuse sur plusieurs points), fait partir pour toutes les chaussées depuis la Montagnette jusques à la Tour Saint-Louis et sur les deux rives de la Camargues depuis la pointe de cette isle jusques à la mer des bailes intelligents pour prendre la différence du dernier niveau des eaux dont les traces encore apparentes n'offrent aucune incertitude avec celui du 26 mai 1810, désigné par la ligne tracée sur les faces de chaque repères.

Des ordonnances sont envoyées pour ordonner aux citoyens de rentrer dans leurs foyers et aux chefs de postes de ne garder que le nombre de travailleurs dont ils pourront encore avoir besoin.

Les autorités réunies, bien persuadées des vives inquiétudes que la lettre du 19 du courant donnerait à M. le comte de l'Empire, conseiller d'Etat, préfet, de le rassurer par la lettre suivante :

"A Arles, 21 mai 1811 après-midy,

Monsieur le comte,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Nous avons eu l'honneur de vous faire part le 19 du courant des craintes que nous concevions sur la crue des eaux du Rhône et des premières mesures que nous avons prises, en nous établissant en permanence auprès de la mairie.

Cette crue a été si rapide que depuis le dit jour 19, les eaux se sont élevées à cinq mètres trente-huit centimètres du rhônomètre, ce qui ne présente qu'une différence de treize centimètres cinq millimètres en dessous de la crue du 26 mai 1810.

Nous ne vous entretiendrons pas ici, M. le comte de tout ce qui a été fait pour sauver la chose publique.

Il nous suffira de vous dire que ce motif bien puissant joint à celui de répondre à votre confiance ont multiplié nos efforts.

Nous nous flattons dans ce moment qu'ils ne seront pas sans succès puisque la diminution qu'éprouvent les eaux du Rhône et de sept décimètres huit centimètres. Nous nous proposons de vous faire parvenir dans un moment plus calme le procès verbal de nos opérations. Nous n'attachons d'autre prix à nos efforts que celui de mériter votre suffrage".

Toute la journée du 21 est employée à recueillir tous les renseignements nécessaires pour fixer les dépenses des jours précédents et en faire une répartition juste et impartiale.

A huit heures du soir, le Rhône étant tout à fait rentré dans son lit et n'offrant aucune apparence d'une nouvelle augmentation, les administrations, avant de se séparer, adressent à M. le comte préfet la lettre suivante :

"Arles, 21 mai 1811,

Monsieur le comte,

Nous nous empressons de vous annoncer que nos craintes ont disparu avec la cause qui les a fait naître. Les eaux du fleuve sont rentrées dans leur lit, et nous croyons avoir échappé aux dangers imminents dont nous avons été successivement menacés. Nous n'avons plus qu'un vœu à former, celui que le vent du nord, sans souffler avec violence, relève un peu nos bleds que les pluies abondantes des 17, 18 et 19 ont fortement courbé. Nous n'avons levé la permanence des deux administrations réunies qu'après avoir acquis la certitude de la disparition du danger".

Après quoi, elles déclarent que leur permanence a cessé, et avant de clôturer le présent, elles veulent qu'il contienne le témoignage de leur satisfaction envers tous les Arlésiens pour le dévouement unanime qu'ils ont manifesté dans cette circonstance, et en particulier Mrs de Bouchard, membre de la Commission centrale, de Léautaud et de Chiavary qui n'ont pas abandonné un instant les chaussées pendant tout le temps du danger pour y donner les ordres nécessaires.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres présents des dites deux administrations réunies à Arles le vingt-un mai mil huit cents onze, à six heures du soir.

Le Maire d'Arles et ses adjoints Les membres de la Commission centrale

VAQUIERES pres[i]d[en]t

PERRIN de JONQUIERES

LAVILLE

RICHAUD"

CLAIR adj[oi]nt

● Juin 1811 :

BM Arles, ms 806 : Eyminy, "Journal d'Arles, des aires, de vent pluye, nege, glaces, inondations &c.", fol. 65v°

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Le 29 juin 1811, jour de Saint-Pierre, à 2 à 3 heures après-midy, quatre tonnerres sont tombés à Arles. L'un a fait ravage à la maison Yvaren, l'autre à celle de Gaudion : on dit dit que c'est le même jardin. L'autre est tombé rue de la Tintare dans la maison paternelle de Mme d'Estèque née Galartaise (elle étoit absente). Il y a fait des choses étonantes. On dit qu'il en est tombé un autre à Trinquetaille au jardin d'Autreman, dans la maison du jardinier : sans faire beaucoup de mal. L'orage a commencé à environ midi et demi et a duré jusques à 5 heures du soir, toujours pleuvant et les tonnerres se succédant rapidement. Il y en a eu plus de 60".

● **Juillet à décembre 1811 :**

AC Arles, DD 78 : Correspondance du préposé à la Santé en résidence à la Tour Saint-Louis, aux embouchures du grand Rhône.

Correspondance du "préposé de la Santé publique" demeurant à la Tour Saint-Louis, près des embouchures, apparemment chargé ci-dessous, à travers sa correspondance, au français et à l'orthographe approximatifs, mais bien écrit et lisible, de surveiller la Rhône (branche d'Arles), non loin de l'embouchure dans la mer. Il mentionne la variation maximale des eaux en hauteur et leur distance par rapport à la muraille. Cette initiative, relevant du maire lui-même, est évidemment le résultat d'une crainte renforcée par les crues dévastatrices de 1810 et de 1811. Elle montre la constante menace du Rhône qui se rapproche dangereusement des murailles de la Tour située sur le bord.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



La Tour de S^t Louis le 30 Juillet 1811.

Le préposé de la santé publique à la Tour S^t Louis
à Monsieur de grille maire de la Ville à Paris

Monsieur Anonimetre

J'ai observé que partout le Courant de ce pays, les eau du
Rhône ny celles de la mer n'ont fait que quelques petites
augmentations. J'ai observé aussi que le Vent d'ouest Nord-
ouest qui ont soufflé une douzaine de Jour grand frais
a voit de moi Environ quatre pied de Terrain Vis à Vis
la muraille à l'ouest de la Chapelle, J'ai mesuré la
distances de la dites Muraille Il se trouvent à neuf
pied distances du Bord du Rhône,

Malgré que Je n'avoit reçu aucun ordres, J'ai
observé que depuis neuf mois que J'habit icy, le
Bataille des eau occasionné par le Vent nommé cy.
de l'Est a voit de moi plus de douze pied, ce même
parage de la dites Muraille,

J'ai l'honneur de vous saluer
avec Respect

— Giot

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

La Tour Saint-Louis, le 30 juillet 1811

**Le préposé de la Santé publique à la Tour Saint-Louis
A Monsieur de Grille maire de la Ville à Arles**

Monsieur,

J'ai observé en tout le courant de ce mois, lad. eau du Rhône ny celle de la mer n'on[t] fait que quelques petites augmentations. J'ai observé aussi que le vent d'Ouest Nord-Ouest qui a soufflé une douzaine de jours grand frais, avoit demoli environ quatre pied de terrain vis-à-vis la muraille, à l'ouest de la chapelle. J'ai mesuré la distance de la ditte muraille. Il se trouvent à neuf pied distance du bord du Rhône.

Malgré ce que je n'avoit reçu aucun ordres, j'ai observé que depuis neuf mois que je suis icy, le Batalise des eaux occasionné par le vent nomé cy-dessus avoits démoli plus de douze pied à se même parage de la ditte muraille.

J'ai l'honneur de Vous saluer
Avec respect
Giot

La Tour Saint-Louis, le 30 septembre 1811.

**Le préposé de la Santé publique
A Monsieur d'Egrille [de Grille] maire de la Ville d'Arles**

Monsieur,

L'Observation faite tout le cours de ce mois, l'augmentations supérieures du Rhône ont [sic] été de seize pouces.

La distance du bord du Rhône à la muraille n'est plus que de sept pieds six pouces.

J'ay l'honneur de vous saluer
Avec respect
Giot

La Tour Saint-Louis, le 30 octobre 1811.

**Le préposé de la S[an]té publique à la T[our] S[aint] Louis
A Monsieur d'Egrille [de Grille] maire de la Ville d'Arles**

Monsieur,

L'Observations faite en tout le cours de ce mois sont été de trente-deux pouces, tant des eaux supérieures que celles du reflux de la mer occasionnée par le Vent du large.

J'ay observé de même la distance du bord du Rhône à la muraille n'est plus qu'à sept pieds et demi.

J'ay l'honneur de vous saluer
Avec respect
Giot

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



La Tour Saint-Louis, le 1^{er} décembre 1811.

**Le préposé de la Santé publique
A Monsieur d'Egrille [de Grille] maire de la Ville d'Arles**

Monsieur,

L'Observations faite en tout le cours du mois dernier [novembre], les eaux du Rhône n'on fait aucune augmentation.

La distance du bord du Rhône à la muraille n'est plus que à 7 pieds.

J'ay l'honneur de vous saluer
Avec respect
Giot

La Tour Saint-Louis, le 31 décembre 1811.

**Le préposé de la Santé publique à la Tour Saint-Louis
A Monsieur de grille [de Grille] maire de la Ville d'Arles**

Monsieur,

L'Observations faite en tout le cours de ce mois dernier [novembre], les eaux supérieures du Rhône on fait une augmentation de 18 pouces. Il y a eut 11 pouces d'augmentation des eaux du reflux de la mer

La distance du bord du Rhône à la murailles n'est plus que à 5 pieds.

J'ay l'honneur de vous saluer
Avec respect
Giot

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur